



**Compte rendu annuel du CSRPN de Corse  
(article 21 du règlement intérieur)**

**ANNEE 2023**

**soumis à l'avis du CSRPN du 22 mars 2023**

<b>Avis numérotés rendus en séance plénière</b>	<b>Nombre</b>
<b>ZNIEFF (sites, liste espèces ...), Listes régionales espèces, Inventaire du patrimoine géologique , minéralogique et paléontologique de Corse</b>	<b>3</b>
<b>APPB /APPHN</b>	<b>3</b>
<b>Arrêtés listes départementaux des sites d'intérêt géologique/APPG</b>	<b>2</b>
<b>Réserves naturelles (travaux...)</b>	<b>1</b>
<b>Cartographies d'habitats, DOCOBS</b>	<b>0</b>
<b>Dossiers de dérogations espèces protégées validés en séance plénière</b>	<b>6</b>
<b>PNA/PRA/PTA</b>	<b>2</b>
<b>Dossiers de Zone de mouillage organisé (ZMEL)</b>	<b>0</b>
<b>Autres (divers)</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

**1/Composition et fonctionnement du CSRPN**

Le CSRPN a été renouvelé par arrêté préfectoral du 27 avril 2022, suite à l'appel à candidature lancé par la DREAL.

Suite au décès de M. Jean-Yves COPPOLANI, membre du CSRPN, survenu en janvier 2023, et pour compléter le CSRPN d'une compétence manquante, 2 nouveaux membres ont intégré le CSRPN en septembre 2023, par arrêté préfectoral du 21 septembre 2023:

- M. Gilles MARTIN, dans la spécialité Droit de l'environnement, en remplacement de M. J.Y Coppolani
- M. Alain CANARD, dans la spécialité arachnologie.

La composition du CSRPN passe désormais de 24 à 25 membres avec un nouveau domaine d'expertise qui n'était pas représenté jusqu'à présent : l'arachnologie.

Comme le prévoit le règlement intérieur, Le CSRPN comprend un président, M. Michel DELAUGERRE, et deux-vices-Présidents, M. François CASABIANCA et Mme Christine PERGENT.

Le CSRPN est composé d'une Commission Terre, et d'une Commission Mer. Chacun des vice-présidents est également président et animateur d'une Commission.

La CRPG (Commission régionale du patrimoine géologique, minéralogique et paléontologique) est une émanation du CSRPN. Elle regroupe, sous la responsabilité de la DREAL, des experts de la géologie de la Corse. Mme Marie-Madeleine SPELLA a été renouvelée dans sa fonction de coordonnatrice scientifique régionale.

Le règlement intérieur introduit la possibilité de recourir à des «Experts associés» (article 15), qui peuvent être désignés afin d'apporter une expertise scientifique complémentaire susceptible d'éclairer les avis du conseil. Ils peuvent participer aux travaux du conseil, mais ne prennent pas part au vote des décisions et avis du CSRPN. Ils peuvent être sollicités préférentiellement par le président du CSRPN pour assister aux séances plénières ou aux commissions.

## **2/ Réunions plénières, Commissions et Groupes de travail**

### 2.1 Réunions plénières

3 réunions plénières se sont tenues les : **10 mars, 16 juin et 6 octobre.**

Remarque : On notera que le règlement intérieur permet de donner pouvoir en cas d'absence. Il faut toutefois veiller à ce que les membres présents assistent aux séances dans leur intégralité et n'abusent pas de la possibilité de donner pouvoir en cours de réunion. Néanmoins le quorum a toujours été atteint.

Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres, et pour une meilleure programmation des dossiers, un calendrier prévisionnel des séances du CSRPN est établi en début d'année : le principe de fixer 4 séances par an (une par trimestre) a été retenu.

### 2.2 Commissions

- **Commission Terre : 4 réunions se sont tenues**, le 10 mars, 16 juin, 6 octobre et 4 décembre. A noter que les ordres du jour de ces Commissions ont été particulièrement chargés cette année et qu'il sera nécessaire si besoin en 2024 de prévoir des Commissions Terre sur une journée entière, au lieu d'une ½ journée jusqu'à présent.
- **Commission Mer : 5 réunions se sont tenues**, le 11 janvier, 13 mars, 16 juin, 4 octobre et 1<sup>er</sup> décembre.

### 2.3 Groupe de travail sur la Compensation

En fin d'année 2022, a été proposée la constitution d'un groupe de travail dédié à une analyse de la notion de compensation, dernier élément de la séquence ERC et qui mérite des approfondissements sur sa mise en œuvre en Corse. Au cours de l'année 2023, le GT a d'abord examiné les productions scientifiques autour de la notion de « biodiversity offset » largement présente dans la bibliographie nationale et internationale, en sélectionnant quelques articles particulièrement pertinents.

Sur cette base, et après avoir rappelé la définition et le cadre réglementaire théorique s'appliquant, nous avons demandé en réunion plénière du 10 Mars aux membres présents du CSRPN de donner en quelques mots leur vision personnelle de la compensation. Ce recueil des expressions d'une vingtaine de membres a permis d'identifier 4 grandes postures qui définissent une large gamme de positions. Le CSRPN est partagé entre i) une compensation satisfaisante mais améliorable avec une vision « performative », ii) une approche économique avec une crainte de « marchandisation » de la biodiversité, iii) une approche écologique qui repose sur les « limites » au remplacement d'un éco-système et au « zéro perte nette » et enfin iv) un sentiment d'« arnaque » devant l'impossibilité d'une compensation réelle et l'impuissance des pouvoirs publics. Ce paysage mental montre bien la diversité des conceptions au sein du Conseil.

Le GT s'est ensuite penché sur les cas concrets des projets autorisés en Corse sous condition de mettre en œuvre des Mesures de Compensation (MC), avec l'élaboration d'un tableau (par Morgane Bouvarot, en charge de l'instruction et du suivi de ces dossiers à la DREAL depuis 5 ans) reprenant les dossiers des 10 dernières années comprenant des MC, et examinant leur degré de mise en œuvre effective. Le cas de la déviation de l'aéroport de Figari, autorisée en 2016 et permettant un premier recul sur la mise en œuvre des MC, a été retenu comme emblématique des jeux d'acteurs, impliquant, en plus du Maître d'ouvrage (la collectivité de Corse) et du bureau d'étude écologique, un dispositif de plusieurs éleveurs de la zone, financés dans le cadre des

MC pour faire évoluer leur gestion vers des pratiques favorables à la biodiversité. Le GT a pu profiter d'une visite *in situ* des exploitations et une rencontre avec les différents acteurs lors d'un comité de suivi.

La Corse semble un lieu pertinent pour rendre intelligibles d'une part les stratégies de mise en réserve foncière pour anticiper les aménagements et constructions, d'autre part les systèmes techniques des agriculteurs concernés et leurs évolutions pour la protection de la biodiversité, ainsi que les formes de bénéfices réciproques engendrées par cette mise en relation au sein des MC. Le GT a l'intention de poursuivre son exploration au cours de l'année 2024 sur la base de ces premiers acquis, et dans un contexte où la coopération et le lien indissociable entre agriculture et biodiversité ont plus que jamais besoin d'être soutenus.

#### 2.4 Groupe de travail sur la loi de Restauration de la nature

Le 22 juin 2022, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement visant à protéger la nature et à restaurer les écosystèmes européens. Ce règlement ambitieux envisage la mise en place de mesures de restauration sur au moins 20 % des zones terrestres et maritimes européennes d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif général, le règlement cible particulièrement les écosystèmes qui ont le plus fort potentiel d'élimination et de stockage du carbone : terres agricoles, forêts, mers, littoraux et cours d'eau. L'adoption de ce règlement risque donc d'entraîner une émergence de pratiques de restaurations actives, peu maîtrisées et de nature à impacter des espèces ou des habitats protégés. Il a donc été proposé de mettre en place un groupe de travail (GT) afin de proposer un guide de bonne conduite et des préconisations pour les projets de restauration. Ce GT s'est réuni à Corte, le 24 novembre 2023. Il a permis d'établir quelques préconisations qui seront soumises à discussion, lors du prochain conseil plénier.

### **3/ Ordres du jour, dossiers examinés ou présentés, remarques et décisions (remarque : seuls les dossiers pour lesquels un avis formel en séance plénière du CSRPN est demandé sont numérotés)**

<b>Date réunion</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision éventuelle/ avis (n°)</b>
10/03/2023	<b>Programme d'Actions 2023-2027 pour la Truite de Corse</b> (Fédération de pêche/ONF)	<b>Point d'Information</b>
10/03/2023	<b>Stratégie de conservation de la flore vasculaire de Corse</b> (CBNC)	<b>Point d'Information</b>
10/03/2023	<b>Mise à jour de la liste d'espèces déterminantes Oiseaux de Corse (DREAL)</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-01</b> Avis favorable à l'unanimité
10/03/2023	<b>Plan Territorial d'Actions (PTA) en faveur des libellules de Corse</b> (OEC/OCIC)	Il est proposé que le PTA soit complété, en tenant compte de l'ensemble des observations émises ou transmises ultérieurement, et qu'il soit à nouveau présenté, lors de la prochaine Commission Terre.
10/03/2023	<b>Mise à jour de la liste d'espèces déterminantes Papillons et Libellules de Corse</b> (OEC/OCIC)	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-02</b> Avis favorable à l'unanimité
10/03/2023	<b>Dossiers de dérogation aménagement espèces protégées</b>	Point d'Information
10/03/2023	<b>Poursuite de la réflexion sur l'évaluation des mesures compensatoires dans le cadre des dossiers de dérogation espèces protégées</b>	Tour de table : Selon vous, qu'est-ce que la compensation ?
16/06/2023	<b>Projet de rénovation du phare de la Giraglia dans la réserve naturelle des Iles du Cap Corse</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-03</b> Avis favorable à l'unanimité
16/06/2023	<b>Dossiers de dérogation aménagement espèces protégées</b>	Point d'Information

16/06/2023	<b>Point sur l'activité de la CRPG : valorisation de l'Inventaire du Patrimoine Géologique de Corse</b>	Point d'Information
16/06/2023	<b>Avis sur les 2 projets d'arrêtés-listes préfectoraux de sites d'intérêt géologique (2A et 2B)</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-04</b>  Avis favorable à l'unanimité sous réserve de vérifier l'état de conservation du site à nummulites de Balagne
16/06/2023	<b>Poursuite de la réflexion sur l'évaluation des mesures compensatoires dans le cadre des dossiers de dérogation espèces protégées : retour sur la visite de terrain du site de compensation à Figari du 18 avril 2023</b>	Point d'Information
16/06/2023	<b>Dossier de dérogation pour la capture de spécimens de <i>Patella ferruginea</i> à des fins scientifiques pour la période 2023-2025 – Secteur Lavezzi</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-05</b>  Avis favorables : 17 Avis défavorable : 1 Abstention : 0
16/06/2023	<b>Dossier de dérogation pour la récolte, l'utilisation et le transport de graines de <i>Posidonia</i> (Stella Mare)</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-06</b>  Avis favorables : 17 Avis défavorable : 0 Abstention : 1
16/06/2023	<b>Dossier de dérogation concernant le projet de reconstruction de l'émissaire en mer de Cargèse (Mairie de Cargèse)</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-07</b>  Avis favorable à l'unanimité avec recommandations:  - Mesures d'accompagnement sur le suivi du projet  - Demande de prise en compte d'une prolongation de l'émissaire au-delà de la limite de l'herbier (de -20 à -40m environ) & de réhabilitation de la station d'épuration.
16/06/2023	<b>Plan National d'Actions en faveur du Mouflon de Corse (DREAL/OFB)</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-08</b>  Avis favorable à l'unanimité  A noter que l'avis du CSRPN sur ce projet de PNA n'est pas obligatoire, ce dernier faisant l'objet d'un avis du CNPN
16/06/2023	<b>Mise à jour de la liste d'espèces déterminantes ZNIEFF rhithrons (Opie)</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-09</b>  Avis défavorable à l'unanimité  Une non-participation (conformément à l'article 11 du règlement intérieur : conflit

		<p>d'intérêt)</p> <p>Il est demandé à l'Opie d'apporter des précisions sur la définition même de rhithron, d'espèce déterminante (stricte ou en assemblage) et de clarifier les habitats concernés ;</p> <p>- créer un groupe de travail à l'initiative de l'Opie pour retravailler sur la liste et sur les problématiques évoquées, en y associant notamment les experts locaux ;</p> <p>- de mettre à jour et de compléter la bibliographie</p>
16/06/2023	<b>Plan Territorial d'Actions (PTA) en faveur des libellules de Corse (OEC/OCIC)</b>	<p>Avis du CSRPN de Corse n°2023-10</p> <p>Avis favorable à l'unanimité</p> <p>Il est demandé que la clause de revoyure du PTA soit portée à 3 ans au lieu de 5 .</p>
16/06/2023	<b>Projet d'APPB du Loretto, sur la commune d'Ajaccio dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion (2019-2023) élaboré par le CEN Corse, au titre de la compensation LOREGAZ (ENGIE)</b>	<p><b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-11</b></p> <p>Avis favorable à l'unanimité</p> <p>Une non-participation conformément à l'article 11 du règlement intérieur (conflit d'intérêt)</p>
16/06/2023	<b>Projet d'APPB de Suartello, sur la commune d'Ajaccio dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion (2019-2023) élaboré par le CEN Corse, au titre de la compensation LOREGAZ (ENGIE)</b>	<p><b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-12</b></p> <p>Avis favorable à l'unanimité, avec préconisation de revoir le zonage, d'étudier les possibilités d'extension aux parcelles à proximité de celles conventionnées avec Engie (prairies à orchidées).</p> <p>Une non-participation (conformément à l'article 11 du règlement intérieur : conflit d'intérêt)</p>
16/06/2023	<b>Projet d'APPB de Vignola, sur la commune d'Ajaccio dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion (2019-2023) élaboré par le CEN Corse, au titre de la compensation LOREGAZ (ENGIE)</b>	<p><b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-13</b></p> <p>Avis favorable à l'unanimité avec préconisation d'une proposition d'élargissement de la zone jusqu'au Scudo pour avoir plus de cohérence, notamment pour le domaine vital de la Tortue d'Hermann.</p> <p>Une non-participation (conformément à l'article 11 du règlement intérieur : conflit d'intérêt)</p>

6/10/2023	<b>Point sur la création d'un SINP régional (DREAL/OFB)</b>	Point d'information
6/10/2023	<b>Point sur les pontes de tortues Caouanne en Corse et en Méditerranée occidentale durant l'été 2023 (C.Cesarini)</b>	Point d'information
6/10/2023	<b>Point sur le projet de révision du décret de la réserve naturelle de Scandola et sur le projet de création d'une nouvelle réserve (DMLC/OEC)</b>	Point d'information
6/10/2023	<b>Dossier de demande de dérogation pour le déplacement de <i>Patella ferruginea</i> pour les travaux de réhabilitation de l'apponement St-Joseph</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-14</b> Avis favorable à l'unanimité, avec préconisations
6/10/2023	<b>Dossier de demande de dérogation pour le prélèvement de 150 carottes de banquettes de Posidonie en automne 2023, STARESO</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-15</b> Avis favorable à l'unanimité
6/10/2023	<b>Dossier de demande de dérogation pour le prélèvement de 390 paires de feuilles extérieures de <i>Posidonia oceanica</i> et 65 quadrats de 10cm*10cm de litière de <i>Posidonia oceanica</i> , GIS Posidonie Marseille</b>	<b>Avis du CSRPN de Corse n°2023-16</b> Avis favorable à l'unanimité
6/10/2023	<b>Point sur la mise en place du GT sur les listes d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF (DREAL)</b>	Point d'information
6/10/2023	<b>Dossiers dérogation Aménagement d'espèces protégées</b>	Point d'information
6/10/2023	<b>Présentation du programme du nouvel agrément du CBNC pour la période 2023-2033</b>	Point d'information

#### **4/Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG)**

La CRPG s'est réunie une fois, le 23 novembre 2023. Sa composition a été mise à jour et figure en annexe 2 du règlement intérieur du CSRPN.

Cette réunion avait notamment pour objet de travailler sur le projet de listes départementales 2A et 2B de sites d'intérêt géologique. Les projets de listes de sites, comprenant 2 sites pour la Corse-du-Sud et 7 sites pour la Haute-Corse ont été validés par le CSRPN (séance du 16 juin 2023, cf supra) et par le Conseil des sites le 12 octobre 2023. Les consultations des communes et des différents organismes et propriétaires des parcelles concernés ont été réalisées et la consultation du public a eu lieu du 25 décembre 2023 au 8 janvier 2024. Les **2** arrêtés-listes pour la Corse-du-Sud ont été pris le 22 janvier 2024, les **7** de la Haute-Corse le 05 février 2024.

La CRPG a également participé aux projets de valorisation de l'inventaire régional, en partenariat avec le BRGM : la carte géologique de la Corse a été finalisée. La plaquette de promotion de l'INPG (14 p.) et 3 fiches pédagogiques à l'usage du public ont été finalisées en juillet 2023. Le partenariat avec le BRGM va se poursuivre en 2024, avec la réalisation de 20 nouvelles fiches de l'inventaire.

Par ailleurs, un travail important de refonte et de mise à jour des données de l'inventaire du patrimoine géologique a été réalisé sur l'application InvenTerre (MNHN) par SPELLA M. M., PEREIRA E. et VINCENTI V. De nouvelles fiches de l'inventaire sont également en cours de réalisation.

Courant 2023, plusieurs manifestations permettant de valoriser et médiatiser le patrimoine géologique ont eu lieu (cf. détail en annexe) :

- \* 1 publication
- \* 1 participation à un ouvrage
- \* 1 communication
- \* 5 conférences
- \* 1 exposition
- \* 5 présentations
- \* 3 ateliers pédagogiques et ludiques
- \* 3 visites guidées

\* 2 interviews

\* 1 visite de terrain sur le site du Vazzino dans le cadre de la procédure d'établissement des listes départementales de sites d'intérêt géologique (APPG) avec PEREIRA E.

## **5/ Bilan des dossiers de dérogations d'espèces protégées**

### 5.1 Mise en oeuvre de la réforme relative à la déconcentration des avis sur les dossiers de dérogation espèces protégées du CNPN aux CSRPN, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le décret relatif à la déconcentration des avis sur les dossiers de dérogation espèces protégées du CNPN aux CSRPN est paru le 12 décembre 2019 (Décret no 2019-1352 du 12 décembre 2019 portant diverses dispositions de simplification de la procédure d'autorisation environnementale).

Le décret confie désormais aux CSRPN la consultation sur les demandes de dérogation à la protection des espèces, le CNPN ne restant compétent, dans le cadre d'une demande relevant d'une autorisation environnementale, que pour les dérogations à la protection des espèces figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 6 janvier 2020 (1187 espèces animales et végétales concernées), ainsi que pour les 37 espèces de vertébrés menacées d'extinction en France, figurant à l'arrêté du 9 juillet 1999.

A noter que compte tenu du choix des espèces relevant de la compétence du CNPN (notamment Tortue d'Hermann et Milan Royal), le CSRPN Corse est peu impacté par la réforme.

Le décret précise que:

- Seul le préfet et non les membres du CSRPN, comme c'était le cas auparavant (à la demande d'au moins 1/3 des membres), pourra demander qu'un dossier de compétence régionale soit instruit par le CNPN lorsqu'il estimera, à titre exceptionnel, que «la complexité et l'importance des enjeux du dossier le justifient»;
- le CNPN, dès lors qu'il est saisi, se prononcera sur toutes les espèces comprises dans le dossier, sans qu'il y ait un avis complémentaire du CSRPN pour les espèces hors listes nationales (évitant ainsi un double avis);
- enfin, l'encadrement du délai dans lequel le CSRPN doit rendre son avis, soit 2 mois, et au-delà duquel son avis sera réputé tacitement favorable, entre en vigueur en même temps que le décret et est étendu aux demandes pour les projets hors autorisation environnementale.

Afin de tenir compte de cette réforme, le règlement intérieur du CSRPN prévoit le dispositif suivant pour l'instruction des dossiers de dérogation (cf article 13 du RI) :

#### **- Pour les dossiers de dérogation à vocation scientifique et de sécurité :**

3 experts délégués titulaires et 5 experts délégués suppléants ont été désignés:

- **Experts-délégués Flore et habitats terrestres**

- titulaire : Guilhan PARADIS

- suppléante : Elodie TEXIER-PAUTON

- **Experts-délégués Faune terrestre**

- titulaire : Michel DELAUGERRE

- suppléants : Bernard RECORBET, Grégory BEUNEUX, Antoine ORSINI

- **Experts-délégués espèces et habitats marins**

- titulaire : Pascal OBERTI

- suppléant : Pierre LEJEUNE

Ces experts délégués sont chargés de donner, au nom du CSRPN, des avis aux préfets de départements sur les demandes de dérogation à la protection des espèces, accordées en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement, dès lors qu'il s'agit d'affaires courantes définies par le président du CSRPN.

La DREAL transmet par voie électronique les dossiers de demandes de dérogation à l'expert délégué concerné pour instruction; les membres de la commission concernée et le président sont également destinataires du dossier pour information .

Avant de se prononcer au nom du CSRPN, les membres experts délégués sollicitent par mail l'avis des membres de la Commission concernée pour délai de 48h.

Les avis des membres experts délégués n'ont pas besoin d'être entérinés par le CSRPN plénier, toutefois, ils rendent compte régulièrement au CSRPN de l'exercice de cette délégation.

A noter que les membres experts délégués ont également la possibilité d'inscrire un dossier pour un passage en commission ou en séance plénière si cela s'avère nécessaire.

#### **- Pour les dossiers de dérogation à vocation d'aménagement :**

Les dossiers sont adressés par mail au Président et aux vice-Présidents qui décident de l'affectation de chaque dossier à un membre du CSRPN, désigné expert délégué.

La DREAL et /ou la DMLC adresseront un rapport d'instruction avec une "pré-analyse" du dossier. Le projet d'avis du CSRPN sera rédigé par l'expert délégué, puis pourra être amendé par les autres membres de la Commission (lors d'une réunion d'une commission du CSRPN ou par transmission électronique). L'avis sera pris lorsque c'est possible en séance plénière. En cas d'incompatibilité de calendrier, pour respecter le délai des 2 mois, un vote électronique sera possible, à titre exceptionnel.

Le CSRPN pourra également donner une contribution sur les dossiers de dérogation espèces protégées qui relèvent de la compétence du CNPN: Celle-ci sera jointe à la consultation du CNPN, sans préjuger de sa prise en compte par le CNPN, la DREAL et/ou la DMLC pourront s'appuyer sur les propositions du CSRPN et feront la synthèse de l'ensemble de ces recommandations lors de la rédaction de son arrêté préfectoral de dérogation.

La DREAL et /ou la DMLC feront parvenir des dossiers en cours de finalisation pour permettre aux membres du CSRPN de s'organiser et de respecter par la suite les délais d'instruction.

#### **5.2 Bilan des dossiers de dérogations instruits par le CSRPN en 2023:**

En 2023, au total **18 avis** ont été rendus par les experts délégués et/ou en séance plénière, répartis de la façon suivante :

- 8 avis sur dossiers scientifiques
- 10 avis sur dossiers d'aménagement (compétence CSRPN)
- + avis/contributions sur dossiers d'aménagement rendus par le CSRPN relevant de la compétence CNPN.

## ANNEXE

### ACTIVITE CRPG 2023

- **Plaquette de valorisation de l'inventaire du patrimoine géologique finalisée en juillet 2023 (partenariat avec le BRGM Corse)**
- **3 Fiches pédagogiques de l'inventaire du patrimoine géologique corse ( partenariat avec le BRGM Corse)**
- **Analyse et sélection des 9 sites inscrits sur les projets d'arrêtés-listes de Haute-Corse et de Corse-du-Sud de sites d'intérêt géologique**
- **Travail de « toilettage » et mise à jour des données relatives aux 38 sites de l'inventaire sur l'application InvenTerre du MNHN**

- **Publication**

\* PEREIRA E., OTTAVIANI-SPELLA M. M., QUILICHINI Y., en collaboration avec FAUSTI L., HUGOT L., 2023. *Biscutella rotgesii* Foucaud : une espèce végétale corse serpentinicole. Actes du CNRIUT'2023 (Congrès National de la Recherche des IUT), Saint-Pierre, Île de la Réunion, 07-09 juin 2023, 112-114, 326 p.

- **Participation à un ouvrage**

OTTAVIANI-SPELLA M. M. et HUGOT L., 2023. Participation à l'ouvrage « A citadella di Corti. Une citadelle pour horizon ». Coordination Giorgetti G. et Trannoy-Voisin M. Edition Albiana, Collectivité de Corse, 200 p., 12-31.

- **Communication**

PEREIRA E. et OTTAVIANI-SPELLA M. M., 2023. Communication 07.06.23 *Biscutella rotgesii* Foucaud, 1900 : une espèce végétale corse serpentinicole. CNRIUT'2023 (Congrès National de la Recherche des IUT), Saint-Pierre, Île de la Réunion, 07-09 juin 2023.

- **Conférences**

\* LEYDIER T., BASSIL J., HUNEAU F., SANTONI S., GAREL E., 2023a. Legs polluant arsénié de la mine orpheline de Matra (Haute-Corse) : dynamique spatio-temporelle de la contamination

du bassin versant de la Bravona. 28e Réunion des Sciences de la Terre, RST-2023, Rennes 30/10 au 3/11/2023.

\* OTTAVIANI-SPELLA M. M., 2023. Diversité géologique et diversité des terroirs corses. DU « Des vignes aux verres - Valorisations techniques, territoriales et culturelles », Service commun de la formation continue, Université de Corse, 09 janvier 2023, Université de Corse, Corte.

\* OTTAVIANI-SPELLA M. M., 2023. Les mines de Corse, toute une histoire ! Les exemples d'Osani, Farinole et Canari. Grand entretien public dans le cadre des rencontres dominicales du parc Galea, A ricerca Sciences Pour l'Environnement, 21 mai 2023, parc Galea.

\* OTTAVIANI-SPELLA M. M., 2023. Le volcanisme explosif du Sud de la Corse, il y a environ 20 millions d'années ! Médiathèque de Bonifacio, 26 mai 2023, Bonifacio.

\* PEREIRA E. et OTTAVIANI-SPELLA M. M., 2023. « Le patrimoine paléontologique corse : de sa découverte à sa valorisation. » suivie de la présentation des 13 kakemonos et des 7 vitrines associées (vingtaine d'échantillons de roches sédimentaires et fossiles insulaires, quelques moulages d'ossements de vertébrés), Musée de l'Alta Rocca, Levie (50 personnes), 01 juillet 2023.

- **Exposition**

PEREIRA E., OTTAVIANI-SPELLA M. M., SALICETI M. F., GROEBNER D., 2023. « A la découverte du patrimoine paléontologique corse ».

Destinée aux établissements scolaires, médiathèques, collectivités, associations culturelles, communes, musées, cette exposition se compose de 13 kakémonos :

- A la découverte du patrimoine paléontologique corse
- Géologie insulaire et quelques sites paléontologiques corses
- La cavité 3 du gisement de Castiglione : un site majeur pour la paléontologie insulaire
- Un exemple de reconstitution paléoenvironnementale
- Un exemple d'accumulation osseuse naturelle à la Coscia
- Deux brèches ossifères du Pléistocène
- Le plus ancien mammifère de Corse
- Synthèse du bestiaire pléistocène
- Roches sédimentaires, archives du passé
- Deux dépôts sédimentaires fossilifères exploités par l'Homme
- Deux exemples de falaises calcaires miocènes
- Exemples de dépôts pliocènes en Corse-du-Sud
- Deux exemples de dépôts quaternaires

Et livret d'accompagnement intitulé « A la découverte du patrimoine paléontologique corse » réalisé par PEREIRA E. et OTTAVIANI-SPELLA M. M., 19 p.

**Inauguration de l'exposition le 14 mars 2023, à la Casa Studentina** Claude Cesari, (maison de l'étudiant), Corte, avec présentation des 13 kakemonos, roches et fossiles (40 personnes).

### **Exposition hébergée :**

- 14 mars - 01 avril 2023, à la Casa Studentina Claude Cesari, Corte,
- 01 juillet - 30 novembre 2023, Musée de l'Alta Rocca, Levie.

#### • **Présentations**

\* Etude géologique du substrat de l'espèce serpentinicole *Biscutella rotgesii*. PEREIRA E. et OTTAVIANI-SPELLA M. M. présentée par OTTAVIANI-SPELLA M. M. aux membres du conseil scientifique du Conservatoire Botanique National de Corse, 06 avril 2023, Bastia.

\* PEREIRA E. et OTTAVIANI-SPELLA M.M., 2023. Présentation des 13 kakemonos de l'exposition « A la découverte du patrimoine paléontologique corse » au CDI du Collège du Stiletto à Ajaccio à la demande de Lepidi P. P. (classe de 3<sup>ème</sup> – 30 élèves), 31 mai 2023, Ajaccio.

\* Etude géologique du substrat de l'espèce serpentinicole *Biscutella rotgesii*. PEREIRA E. et OTTAVIANI-SPELLA M. M. présentée par PEREIRA E. aux membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse (CSRPN), 16 juin 2023, Corte.

\* OTTAVIANI-SPELLA M. M., PEREIRA E., 2023. Présentation de l'ouvrage « Promenade géologique à Corte » (Biotope, Mèze-MNHN, Paris (Collection Balades géologiques), 50 pages, Médiathèque de Corte, 20 juin 2023.

\* PEREIRA E., 2023. Présentation des 13 kakemonos et des 7 vitrines de l'exposition « A la découverte du patrimoine paléontologique corse » au musée de l'Alta Rocca, à la demande du LRA dans le cadre de ses activités « Club archéo de la ville d'Ajaccio » (10aine de personne : enfants et parents), 29 novembre 2023, Levie.

#### • **Ateliers pédagogiques et ludiques**

\* PEREIRA E., OTTAVIANI-SPELLA M. M., LAVOCAT E., 2023. Participation depuis 2020 au projet « *Fablab in giru* » de l'Université de Corse (2020-2024) : « A la découverte de la géologie de la Corse ». Création de supports pédagogiques : puzzle « Roches/paysages » ; puzzle « Carte géologique » ; mallette avec 12 échantillons de roches insulaires en lien avec le patrimoine géologique et l'inventaire.

\* OTTAVIANI-SPELLA M. M., 2023. Participation au jeu (19 questions avec réponses) mis en place par la Mairie et le lycée de Corte sur le patrimoine cortenais (géologie du Centre corse), mars 2023, Corte.

\* PEREIRA E., 2023. Atelier pédagogique (Projet CSTI, Université de Corse). « Un chercheur à l'école de Tiuccia ». Présentation du chercheur (février 2023) puis atelier pédagogique (« de la fouille au laboratoire ») (mai 2023) en lien avec le patrimoine paléontologique de la Corse (sites et fossiles). Classe de Gaby C. (24 élèves, CM1, CM2). Réalisation d'un kakemono restituant cette action.

#### • **Visites guidées**

\* OTTAVIANI-SPELLA M. M. et PEREIRA E., 2023. « Promenade géologique à Corti » avec la cellule de valorisation de l'Université de Corse (SALICETI M. F.) et la médiathèque de Corte, dans le cadre de l'animation des médiathèques territoriales, le 09 mai 2023 (annulée pluie), le 20 juin 2023 (15aine de personnes).

\* PEREIRA E., 2023. « A la découverte du patrimoine géologique de Corte », pour les étudiants de l'IUT de Corse, 50aine d'étudiants : BUT GB et BUT GC), septembre 2023.

\* I TOPI PINNUTI, 2023. « A la recherche des trésors enfouis de la grotte de Brando ». Visite de la grotte pour tout public, lors des journées nationales de la spéléologie, octobre 2023.

- **Interviews**

\* PEREIRA E., 2023. Interview Radio Nebbia, Casa Studentina Claude Cesari « L'objectif de l'exposition sur le patrimoine paléontologique - et l'Université dans tout ça ? », 14 mars 2023, Corte.

\* PEREIRA E., 2023. Participation à la résidence « Terre » de la 9<sup>ème</sup> édition de Fabbrica Design. Dans ce cadre, participation à une interview sur « les terres insulaires, les argiles et les carrières insulaires (carrières de Peri, de Taverna...) » à la demande d'Elsa Molinard (designer, architecte), en présence des étudiants de la LP de l'IUT (halle technologique de l'IUT), avril 2023, Corte.

- **Valorisation d'un site d'intérêt patrimonial : la mine de fer de Farinole**

Depuis fin 2019, nous avons été sollicités (OTTAVIANI-SPELLA M. M, PEREIRA E, COMITI P. (CDC, inventaire du patrimoine)) par la municipalité de Farinole qui est en charge de la mise en valeur du site avec la création d'un musée de la mine retraçant ses aspects historique, industriel, archéologique et géologique. Courant 2021, nous avons participé au contenu de 2 panneaux explicatifs intitulés « Géologie » et « Minéralogie du site de Farinole » (panneaux réalisés en acier - avec QR Code) et installés sur le site en janvier 2023. Informations mises en ligne sur le site dédié à la commune (<http://www.commune-farinole.fr>).